

Arrêté DEP-INS-2026-001 portant ouverture des registres d'inscription à la session 2027 du brevet des métiers d'art (BMA) et du diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS) des académies de Créteil, Paris et Versailles

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 337-13,

Vu l'arrêté du 10 mars 1997 portant création du diplôme de technicien des métiers du spectacle,

ARRÊTE

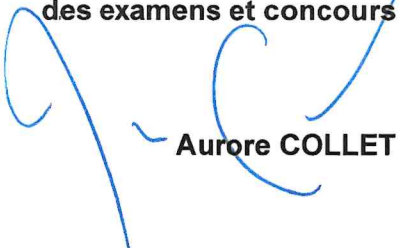
Article 1er - Les registres d'inscription au brevet des métiers d'art (BMA) et au diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS) session 2027 sont ouverts **du 5 octobre au 23 octobre 2026**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application INSCRINETPRO.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 13 novembre 2026 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 septembre 2026

**La directrice du service interacadémique
des examens et concours**



Aurore COLLET